



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Enquête Unep-BVA : 10 ans après l'entrée en vigueur des premières réglementations, quel bilan pour le secteur de l'élagage ?

L'élagage, une activité en forte croissance qui nécessite un niveau de formation exigeant

Paris le 5 février 2018 – [L'Unep – Les Entreprises du Paysage](#), révèle aujourd'hui les résultats d'une étude réalisée par l'institut BVA sur le secteur de l'élagage. Principal enseignement : 10 ans après la précédente grande enquête de l'Unep, le nombre d'entreprises réalisant des travaux d'élagage est en forte progression (6 736 en 2017 contre 4 500 en 2007, soit une hausse de près de 50 %). Cette progression est portée par une bonne rentabilité : 84 % des entreprises interrogées considèrent l'élagage comme une activité rentable. La profession, qui s'estime majoritairement bien informée sur les normes et les réglementations, est globalement satisfaite des niveaux de formation. Les professionnels du paysage reconnaissent cependant rencontrer des difficultés à recruter du personnel qualifié.

Secteur de l'élagage : les chiffres clés à retenir

6 736
entreprises
réalisent de l'élagage
4 500 entreprises d'élagage
en 2007

89% des entreprises
réalisent d'autres
prestations que l'élagage
(entretien, création espaces verts...)
30% font d'autres activités en 2007

8 700 élagueurs
grimpeurs
7 800 élagueurs en 2007

2 entreprises sur 3
réalisent moins de 150 000 €
de chiffres d'affaires
73% en 2007

L'élagage : une activité de plus en plus pratiquée par les entreprises du paysage

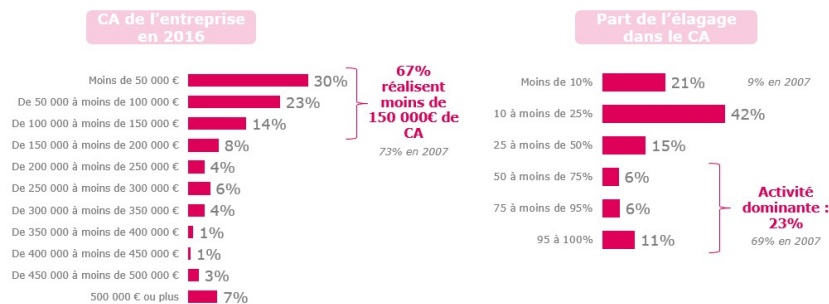
Le nombre d'entreprises réalisant des travaux d'élagage ou d'abattage des arbres d'ornement a fortement augmenté depuis 2007, passant de 4 500 à 6 736 en 2017 (+ 50 %). Cette augmentation s'est accompagnée d'une diversification des activités : 89% des entreprises d'élagage réalisent aujourd'hui d'autres prestations – entretien et création d'espaces verts notamment – contre 30 % en 2007.

Parallèlement le nombre d'élagueurs-grimpeurs a également progressé sur la période (8 700 contre 7 800 il y a dix ans, dont 88 % sont en CDI).

Le développement de cette activité est porté par sa rentabilité : l'élagage est en effet considéré comme une activité rentable par 84 % des entreprises interrogées qui réalisent leur chiffre d'affaires sur cette activité en majorité auprès

des particuliers (51 %) et dans une moindre mesure auprès des administrations publiques (23 %) et des entreprises privées (19 %). Cette rentabilité est à mettre en parallèle avec le niveau d'expertise requis dans ce métier, qui nécessite des formations et des équipements spécifiques, donc des investissements réguliers.

Les entreprises du secteur restent majoritairement de petite taille : 67 % d'entre elles réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 150 000 euros et 80 % emploient un ou deux élagueurs, chef d'entreprise compris. Afin de respecter les règles de sécurité qui stipulent qu'un élagueur grimpeur ne peut intervenir seul, les entreprises sont donc amenées à s'associer.



Si de plus en plus d'entreprises proposent des prestations d'élagage, elles sont également plus nombreuses à avoir intégré des pratiques favorisant la préservation de l'environnement dans leur gestion des déchets verts (71 % d'entre elles déclarent utiliser leurs rémanents de coupes pour faire du paillage).

Un secteur de plus en plus exigeant sur la formation

Dans un contexte de réglementation accrue des activités d'élagage ces dernières années, 86 % des entreprises interrogées sont satisfaites de la formation au certificat de spécialisation (CS).

Elles sont en revanche 45 % à penser que les techniques enseignées doivent être complétées (contre 32 % en 2007). 16 % des entreprises apprécieraient que les formations contiennent plus de stages pratiques pour favoriser une meilleure appréhension du terrain.

Dans un souci de mise à jour constante des connaissances nécessaires à la pratique de cette activité exigeante, la moitié des entreprises employant des élagueurs-grimpeurs leur propose des formations, tous les deux ans pour 43 % d'entre elles.

Alors que le nombre de professionnels formés aux techniques de l'élagage a augmenté ces dix dernières années, près d'une entreprise sur 5 (18 %) envisage d'en recruter de nouveaux dans les mois à venir. Près d'un quart des entreprises reconnaissent cependant rencontrer des difficultés dans leur recrutement de nouveaux élagueurs. Pour ces entreprises qui désirent recruter, avoir une expérience minimum de plus de deux ans est le critère de recrutement principal (41 %) devant la nécessité d'avoir validé le certificat de spécialisation « Taille et soin des arbres ».

La formation est également un sujet crucial pour la réorientation des élagueurs-grimpeurs qui arrêtent de grimper à la corde en moyenne à 47,7 ans (53 ans en cas d'usage d'une nacelle) et qui dans la moitié des cas restent dans leur entreprise. Précisons que la corde reste largement utilisée par les professionnels (49 % les utilisent uniquement ou presque).

Réglementation du secteur : un niveau d'information jugé satisfaisant par les professionnels du paysage

Les 3/4 des entreprises réalisant des travaux d'élagage s'estiment bien informées sur la réglementation de leur activité et 73 % des entreprises interrogées déclarent s'informer régulièrement sur les évolutions du secteur. 62 % d'entre elles le font par le biais des sites internet, 38 % grâce à la presse et 33 % via les supports proposés par l'Unep. Le document unique informant les salariés sur les risques professionnels est en consultation libre à un endroit identifié dans les deux tiers des entreprises. Dans un tiers des cas, il a été présenté aux salariés.

« **L'élagage est une activité très exigeante qui nécessite un niveau de formation et d'encadrement spécifique**, particulièrement sur l'aspect de la sécurité, déclare Pierre-Henri Pennequin, vice-président national

chargé des affaires économiques de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage. **L'Unep s'engage auprès de ses adhérents à leur transmettre des informations régulières leur permettant d'adapter leurs pratiques aux dernières réglementations en vigueur, notamment à travers la mise à disposition des règles professionnelles.** »

Méthodologie du sondage : L'enquête a été réalisée sur un échantillon de 769 entreprises du paysage par interviews téléphoniques du 20 juin au 13 juillet 2017.



À propos de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage

www.lesentreprisesdupaysage.fr

L'Unep est la première organisation professionnelle représentative des 29 100 entreprises du paysage reconnue par les pouvoirs publics. Ses missions consistent à défendre et promouvoir les intérêts de la profession, et à informer et aider ses adhérents (78 % d'entre eux ont moins de 10 salariés) dans leur vie d'entrepreneur. Son organisation en unions régionales lui permet d'entretenir des relations de proximité avec ses adhérents. Les engagements de service de l'Unep sont certifiés selon le référentiel Quali'OP depuis 2006 ; depuis 2014, l'Unep a le niveau confirmé de l'évaluation Afaq 26000 (RSE).



CONTACTS PRESSE :

Hopscotch

Camille Paplorey / Samy Cherifia
01 58 65 01 03 / 01 41 34 21 27
cpaplorey@hopscotch.fr / scherifia@hopscotch.fr

Union Nationale des Entreprises du Paysage

Amélie Deraedt
01 42 33 88 62
adaraedt@unep-fr.org